



**CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 10 octobre 2008
CONCERNANT LES BONS SUR ACTION(S)**

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 14 octobre 2008

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

Tranche	Nature du Bon d'Option	Nombre de Bons émis	Action	Bourse	Marché Organisé	Lot de Bons	Prix d'Emission
45A	Achat	500 000	THOMSON SA	NYSE Euronext Paris	Euronext.liffe	2	EUR 0,05

Tranche	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Date de Maturité	Code ISIN	Code Mnémonique	Code Commun
45A	EUR 3,50	Date de Maturité	19 mars 2009	NL0006350779	4797B	38000985

Devise de Règlement	EUR
Nombre minimum de Bons négociables sur NYSE Euronext Paris	1 Bon d'Option par tranche
Modalités de Règlement	Règlement en Espèces
Clause de Radiation	La radiation des Bons d'Option sur NYSE Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité (cette date étant exclue), sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée.
Modalités d'assimilation	Les Bons sont assimilables aux 500 000 Bons d'Option émis le 30 juillet 2008. Cette assimilation, objet du présent document, s'effectuera à la date de cotation des Bons d'Option.
Quotité Minimum d'Exercice	1

Quotité Maximum d'Exercice	Pour chaque tranche, le nombre de Bons d'Option émis
Contact Investisseurs	Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert), http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr
Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s)	<ul style="list-style-type: none"> – Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) le 30 septembre 2008 sous le n° 08-0206 et le Supplément visé par l'AMF le 8 octobre 2008 sous le n° 08-0211; – La dernière information relative au Garant peut être consultée sur le site www.invest.bnpparibas.com.

Avertissement de l'Emetteur :

Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.